

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Le vingt septembre deux mille vingt quatre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MARTY Didier, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : COUSSEAU Stéphanie à BOIBELET Elsa, NEBOUT Franck à VERGNION Philippe, MOUNIER Marlène à CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric à DECELLE Guy.

Excusé(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BOIBELET AVRIL Elsa

N° 2024-06-09

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire expose que Monsieur PESE François, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques et receveur municipal demande au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 5 209,36 €, réparti sur 9 titres de recettes émis en 2018,2019 et 2020, sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande n° 6661360412.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la présentation de demandes en non-valeur n° 6661360412 déposée par Monsieur le receveur municipal ;
- Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le receveur municipal dans les délais réglementaires ;
- Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;
-

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

1. **D'admettre** en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de la demande en non-valeur n° 661360412 jointe en annexe, présentée par le receveur municipal, pour un montant global de 5 209,36 € sur le budget principal.

AR Prefecture

016-200054187-20240920-2024_06_09-DE
Reçu le 01/10/2024

2. **De préciser** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits, via une décision modificative, au Budget général 2024, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

Vote : **Pour : 17 Contre : 0 Abstention(s) : 0**

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*En Mairie le 30 septembre 2024,
La secrétaire de séance,
Elsa BOISBELET AVRIL*

*Le Maire,
Guy DECELLE*



*Certifié exécutoire : **01 OCT. 2024**
par publication ou notification du
et transmission en Préfecture du**01 OCT. 2024***

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

SGC BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

Etat des présentations et admissions en non-valeur

80000 VAL DES VIGNES

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 016008
Budget collectivité : 80000
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li
Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

HELI6P

016000
SGC



Exercice 2024



80000 - VAL DES VIGNES

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 20/09/2024

Numéro de la liste : 6661360412

Type de liste : Non valeur

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Particulie	2020	T-276	I	70878--		CHASTIN Cedric	99		122,25	Poursuite sans effet	
Société	2018	T-235	I	2313--		ANGOUMOIS RENOVATIONS	102		378,48	Insuffisance actif	
Particulie	2019	T-339	I	752--		CHASTIN Cedric	99		86,54	Poursuite sans effet	
Particulie	2020	T-65	I	752--		CHASTIN Cedric	99		98,00	Poursuite sans effet	
Particulie	2020	T-31	I	752--		CHASTIN Cedric	99		73,53	Poursuite sans effet	
Particulie	2020	T-129	I	752--		CHASTIN Cedric	99		98,00	Poursuite sans effet	
Particulie	2020	T-203	I	752--		CHASTIN Cedric	99		454,14	Poursuite sans effet	
Particulie	2020	T-163	I	752--		CHASTIN Cedric	99		102,14	Poursuite sans effet	
Particulie	2020	T-178	I	752--		CHASTIN Cedric	99		102,14	Poursuite sans effet	
Particulie	2020	T-229	I	752--		CHASTIN Cedric	99		454,14	Poursuite sans effet	
Société	2018	T-206	I	238--		ANGOUMOIS RENOVATIONS	101		3 240,00	Insuffisance actif	
						TOTAL			5 209,36		

A BARBEZIEUX SAINT HILAIRE, Le 20/09/2024
Le Comptable Public
PEZE FRANCOIS
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE BARBEZIEUX
1 Rue de la Rochefoucauld
CS 60023
16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

80000 - VAL DES VIGNES

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 20/09/2024

Numéro de la liste : 6661360412

Type de liste : Non valeur

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

5 209,36 Euro (s)